



GARANTIES ASSISTANCE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport et Rapatriement sanitaire	Frais réels
Rapatriement en cas de décès	5000 €
dont frais de cercueil	760 €

RESPONSABILITÉ CIVILE

Dommages corporels matériels et immatériels confondus	4 575 000 €
Dommages matériels et immatériels seuls	76 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages	11 500 €
Franchise par dossier	100 €

ASSISTANCE Juridique

760 €

Cette brochure est un aperçu des garanties et n'a pas de valeur contractuelle. L'intégralité des conditions et exclusions peut être consultée sur le contrat et sur nos sites : www.acs-ami.com et www.assistance-etudiants.com

Contrat souscrit par l'Association Globe Partner auprès de MGEN Portugal. Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, France et de l'Autoridade de Supervisão de Seguros e Fundos de Pensões situé Av. da República 76, 1600-205 Lisboa, Portugal.

ACS - Assurances voyage & expatriation
153 rue de l'Université, 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00
E-mail : contact@acs-ami.com
ACS, S.A.S. au capital de 150 000 €
Société de courtage d'assurances
317 218 188 RCS Paris
N° ORIAS 07 000 350 - Site web ORIAS : www.orias.fr

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Pour les soins inférieurs à 500 €, la demande de remboursement peut être faite directement via notre plateforme en ligne.

Pour les soins supérieurs à 500 €, la demande de remboursement doit être faite en nous envoyant par courrier postal le formulaire de demande de remboursement complété, signé et accompagné des pièces justificatives indiquées, à cette adresse : :

ACS - Service Médical
A l'attention du Médecin-conseil
153, rue de l'Université
75007 Paris - France

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, il suffit de prendre contact avec nos services.

QUI SOMMES-NOUS ?

ACS - Assurances voyage & expatriation est une société de courtage d'assurances santé spécialisée dans la mobilité internationale depuis plus de 45 ans. Aujourd'hui, ACS propose une large gamme de solutions d'assurance pour couvrir tout type de séjour, en France ou à l'étranger, du court voyage à l'expatriation longue durée. Plus de 200 000 clients répartis dans le monde entier nous font confiance tous les ans.

Connectez-vous à notre site internet et découvrez toutes nos solutions d'assurance :

www.acs-ami.com

Suivez l'actualité d'ACS et découvrez de nombreux conseils sur le voyage et l'expatriation sur nos réseaux sociaux et notre blog :



Souscrivez en ligne :

www.acs-ami.com

153 rue de l'Université, 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00
E-mail : contact@acs-ami.com



SOUSCRIVEZ EN LIGNE
www.acs-ami.com



RÉSIDENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

France Long Stay Cover

153, RUE DE L'UNIVERSITÉ
75007 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00
contact@acs-ami.com

www.acs-ami.com



L'assurance qui bouge avec vous

POURQUOI SOUSCRIRE FRANCE LONG STAY COVER ?

Lorsque vous venez résider en France métropolitaine, il est possible que vous ne soyez pas éligible à la Sécurité sociale française. Or, vous avez tout de même besoin d'une assurance qui prendra en charge vos frais de santé en France.

Notre assurance santé privée pour étrangers en France offre une couverture multirisques : frais médicaux, y compris les soins dentaires et optiques, prise en charge directe en cas d'hospitalisation, assistance rapatriement et responsabilité civile.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Formule Standard

Les résidents étrangers en France de jusqu'à 78 ans.

Formule Plus

Les résidents étrangers en France âgés de moins de 60 ans qui souhaitent une couverture renforcée.

NOS POINTS FORTS

- Contrats valables pour les demandes des visas et de cartes de séjour auprès des préfectures.
- Tarifs compétitifs et excellent rapport qualité/prix.
- Contrat valable de date à date, pour ne pas perdre d'argent si vous arrivez en France en cours d'année.
- Avance des frais d'hospitalisation et de chirurgie.
- Pour vos soins médicaux, vous avez le libre choix des médecins et des hôpitaux.
- Les garanties frais médicaux sont valables en France et dans l'Union européenne (hors pays de nationalité pour les séjours de plus de 4 semaines).
- Souscription et paiement sécurisés en ligne, délivrance immédiate de l'attestation d'assurance.

RÉSIDENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

NOS TARIFS

Durée	Formule Standard (moins de 60 ans)	Formule Standard (de 60 à 78 ans)	Formule Plus (moins de 60 ans)
1 mois	122,90 €	139,70 €	168,00 €
2 mois	213,20 €	249,90 €	314,00 €
3 mois	289,80 €	333,90 €	421,10 €
4 mois	349,70 €	403,20 €	508,20 €
5 mois	424,20 €	476,70 €	630,00 €
6 mois	490,40 €	560,70 €	726,60 €
7 mois	529,20 €	630,00 €	795,90 €
8 mois	605,90 €	698,30 €	883,10 €
9 mois	668,90 €	761,30 €	961,80 €
10 mois	727,70 €	837,90 €	1 066,80 €
11 mois	799,10 €	921,90 €	1 173,90 €
12 mois	799,10 €	921,90 €	1 173,90 €



France Long Stay Cover

TABLEAU DE GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX : MALADIE & ACCIDENT	FORMULE STANDARD	FORMULE PLUS
Plafond maximum par personne par année de contrat	50 000 €	100 000 €
CHIRURGIE ET HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • dans les établissements conventionnés : 100% des frais réels • dans les établissements non conventionnés : 50% des frais réels 	
CONSULTATIONS	100% des frais réels : limité à 80€ par consultation	100% des frais réels : limité à 100 € par consultation
Pharmacie sur ordonnance, soins infirmiers, radiographie, analyses, soins de kinésithérapie consécutifs à un accident garanti	100% des frais réels	
SOINS DENTAIRES	Forfait par année de contrat : 200 € 400 €	Forfait par année de contrat : 300 € 600 €
<ul style="list-style-type: none"> • d'urgence • à la suite d'un accident 		
OPTIQUE	Forfait par année de contrat : jusqu'à 80 €	Forfait par année de contrat : jusqu'à 100€
Uniquement verres correcteurs sur prescription médicale		
TRANSPORT MÉDICAL	100% des frais réels	
Les dépenses relatives à l'état de grossesse et toutes complications dues à cet état, fausse couche, accouchement et suites, la maternité, la contraception et l'IVG.	70% des Frais réels : Dans la limite de 1 000 € à partir de la 2ème année de contrat sans interruption	100% des Frais réels : Dans la limite de 2 000 € à partir de la 2ème année de contrat sans interruption